

Lettre de cadrage 2017-2018 du chapitre : CLG - Accompagnement de la réforme du collège

La réforme du collège doit continuer de guider la construction du plan de formation pour l'année scolaire 2017/2018. Il s'agit de développer les compétences des enseignants et CPE en complément et en cohérence avec les formations mises en œuvre en 2016/2017, afin que l'objectif de maîtrise du socle pour tous les élèves soit atteint. Pour consolider le déploiement de la réforme, des regroupements pluridisciplinaires peuvent être organisés sur les enseignements complémentaires et les parcours qui contribuent aussi au développement et à l'évaluation des compétences du socle. Les formations de proximité et les aides négociées sont propices à faire évoluer les cultures d'établissement. Les commandes viseront à favoriser :

1. La mise en perspective du travail et de l'évaluation par compétences en cours de cycle avec l'évaluation des niveaux de maîtrise des composantes du socle en fin de cycle.
L'appropriation du socle par toutes les équipes doit permettre de :
 - Expliciter les situations d'apprentissages dans les enseignements pour atteindre les objectifs de connaissances et de compétences du socle ;
 - Veiller à la cohérence et à la progressivité des apprentissages avec une attention particulière prêtée à la liaison au sein du cycle 3 entre les écoles élémentaires et les collèges, notamment dans le cadre de l'évaluation du niveau de maîtrise du socle en fin de cycle 3, et au cycle 4, le cas échéant, entre les classes de quatrième et la troisième préparatoire aux formations professionnelles ;
 - Favoriser des pratiques d'évaluation positive, au service de l'apprenant et des apprentissages ;
 - Rechercher les voies d'un travail collaboratif au sein d'équipes disciplinaires ou interdisciplinaires de niveau, de cycle 3, de cycle 4 ou inter-cycles ;
 - Elaborer des outils qui visent à conserver la mémoire des apprentissages, des obstacles et des progrès, des dispositions qui ont permis ces progrès.
2. La mise en œuvre de pratiques efficaces dans le cadre des enseignements complémentaires et des parcours. Cette mise en œuvre qui peut faire l'objet de formations spécifiques doit être questionnée à l'occasion de chaque formation «collège » déclinée sur l'académie.
Il s'agira en particulier de :
 - Conforter la place de l'accompagnement personnalisé au cœur des enseignements notamment pour « apprendre aux élèves à apprendre » : la place des entretiens ou des écrits métacognitifs sera, par exemple, réaffirmée ainsi que le rôle de l'erreur dans le processus d'apprentissage,
 - Consolider la conscience des atouts de l'interdisciplinarité et de ses modalités les plus pertinentes (parties des programmes que les E.P.I peuvent aborder avec le plus de bénéfice pour les élèves, organisations fructueuses, avantage de la co-intervention....).
3. L'intégration du numérique au service des apprentissages, du suivi des acquis des élèves et de leur évaluation sans oublier l'opportunité qu'elle offre pour la formation des enseignants et pour le travail collaboratif au sein des équipes et des établissements.